



Accident sur parking privé pas entretenu

Par **arandamimi86**, le **15/02/2012** à **11:25**

Bonjour,

Mercredi 8/02/2012 j'ai freiné sur une plaque de verglas en débouchant et j'ai glissé et rentré dans la boule d'attelage du véhicule qui était devant moi je suis sorti et j'ai constaté que le véhicule qui était devant n'avait rien du tout par contre moi j'ai cassé mon pare choc avant sur ma twingo 2, je suis allé faire un devis pour savoir combien coûteraient les réparations : 658 € de réparations,

Ma question : est ce que je peux me retourner contre le propriétaire du parking à savoir la fonderie du poitou fonte pour négligence d'entretien du parking art 1383 du code civil ?

si oui merci de m'indiquez la marche à suivre.

cordialement.

Par **amajuris**, le **15/02/2012** à **11:54**

bjr,

à mon avis la première chose à faire c'est de déclarer l'accident à votre compagnie d'assurance qui éventuellement cherchera à mettre en cause le propriétaire du parking. mais je pense que vous aurez une part de responsabilité car vous devez avoir la maîtrise de votre véhicule et que dans la période de froid actuel le verglas sur ce parking mal entretenu était visible et prévisible dans la période de froid actuel.

cdt

Par **arandamimi86**, le **15/02/2012** à **12:42**

si vous arrivez à maitriser votre voiture sur une plaque de verglas vous êtes alain prost au trophée andros mais pas moi
je verrais bien
merci pour votre message